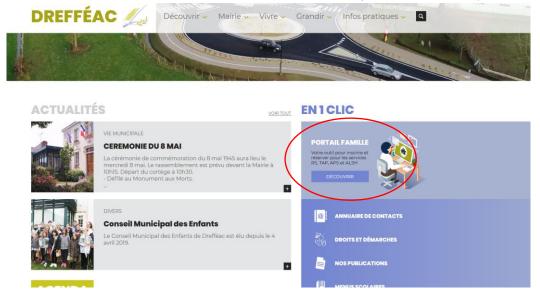
PROCEDURE D'INSCRIPTION ET DE RESERVATION SUR LE PORTAIL FAMILLE POUR LES RENOUVELLEMENTS ET LES RESERVATIONS 2019/2020

Le Portail famille vous permet de consulter votre dossier famille, de le modifier, de faire des demandes de réservations dans les différents services : Restaurant Scolaire, Accueil Périscolaire et Accueil de loisirs mercredi après-midi et vacances scolaires.

1- Connexion au Portail

Connectez-vous sur le site de la commune : www.dreffeac.fr et cliquer sur l'icône « le portail famille »



ou

ou aller sur https://portail2.aiga.fr/index.php5?client=09516

 Se connecter au portail avec votre identifiant (votre adresse mail) et votre mot de passe (que vous devez créer lors de votre première connexion).

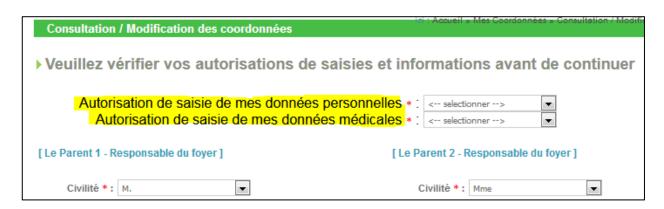


Une fois votre identifiant et mot de passe saisis, vous accédez à votre compte famille.

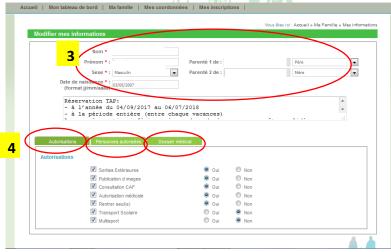
2- Vérification des données

Lors de la première connexion, il faut <u>impérativement</u> vérifier et corriger votre dossier famille et enfant en y apportant toutes les modifications nécessaires (ex : changement de numéro de téléphone, informations médicales, demandes d'autorisations...).

Lors de votre première connexion, dans le cadre du RGPD (Règlement général sur la protection des données), deux demandes d'autorisation d'utilisation de vos données personnelles sont à compléter afin d'avoir accès au portail famille.

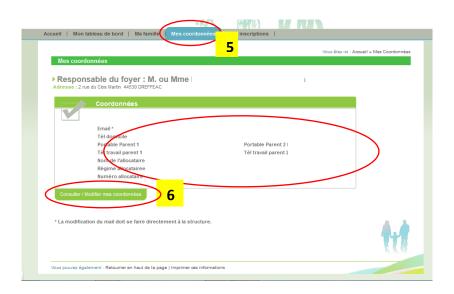






Attention:
Penser à
vérifier et
corriger
toutes les
données.

Attention:
penser à
remplir tous
les champs
obligatoires



3- Inscriptions obligatoires dans chaque service demandé

Au mois de juillet de chaque année, vous devrez vous connecter au portail famille pour inscrire votre enfant à chaque service qu'il fréquentera ou pourrait fréquenter pendant l'année scolaire (services APS, RS, Accueil Mercredi périscolaire et ALSH Vacances).

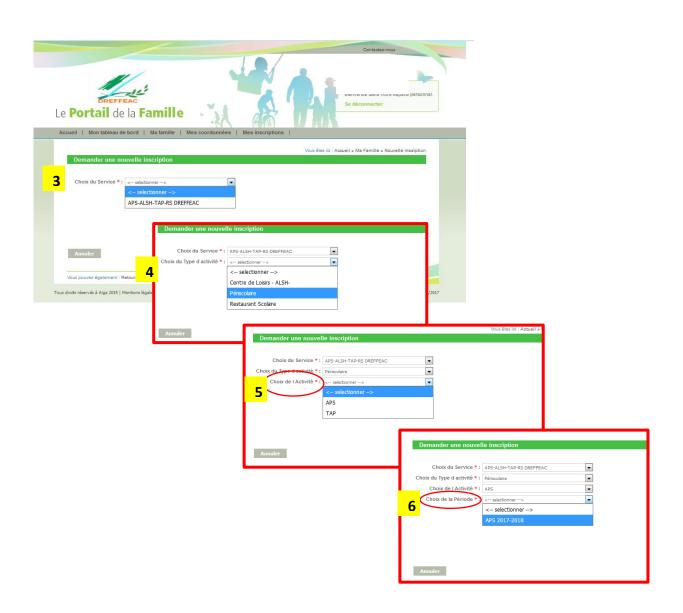
Ce n'est qu'après avoir réalisé ces inscriptions par service que vous pourrez alors faire des réservations sur le portail famille.

Pour préparer au mieux la rentrée, nous demandons aux familles de respecter les délais d'inscription et de réservation à savoir avant le 15 juillet 2019 pour les inscriptions et avant le 17 août pour les réservations.

Comment inscrire?





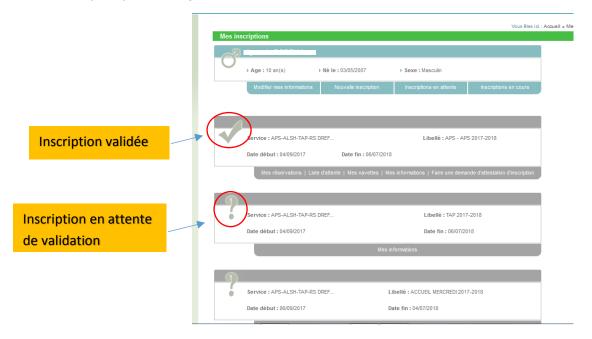






RECOMMENCER LA MEME PROCEDURE POUR CHAQUE SERVICE SOUHAITE.

La demande d'inscription sera validée sous 24h-48h par la Mairie. Vous ne pouvez pas faire de réservations tant que celle-ci ne sera pas acceptée par le service enfance. Une fois l'inscription prise en compte par nos soins (dans un délai de 24 à 48h), vous devrez vous reconnecter au portail famille pour réserver les plages d'accueil. Cette procédure d'inscription dans chaque service n'est à réaliser qu'une seule fois par année scolaire. Par la suite vous n'aurez plus qu'à tenir à jour vos demandes de réservations hebdomadaires, mensuelles, annuelle...

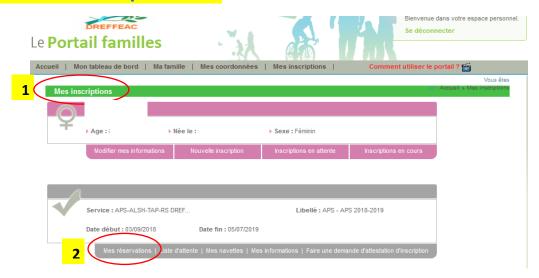


4- Réservations des plages d'accueil pour chaque service

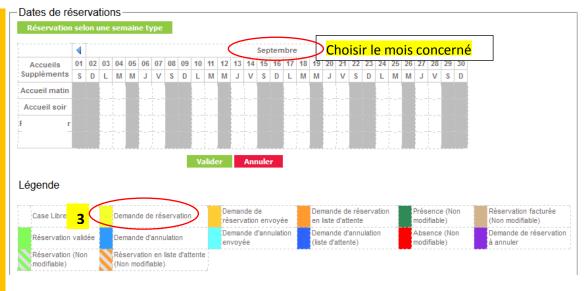
POUR TOUS LES SERVICES, si vous souhaitez réserver ou annuler une réservation, vous devez respecter les délais ci-dessous :

Pour le lundi \rightarrow se connecter sur le portail famille avant le vendredi avant 09h30 Pour le mardi \rightarrow se connecter sur le portail famille avant le lundi avant 09h30 Pour le mercredi \rightarrow se connecter sur le portail famille avant le mardi avant 09h30 Pour le jeudi \rightarrow se connecter sur le portail famille avant le jeudi avant 09h30 Pour le vendredi \rightarrow se connecter sur le portail famille avant le jeudi avant 09h30

Réservations pour l'APS



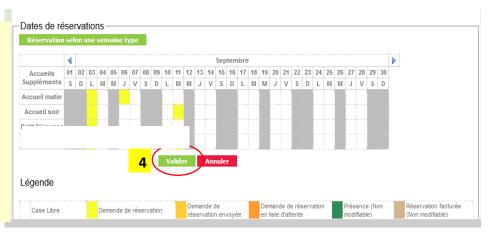
Cliquer sur la case couleur qui se trouve dans la légende (ex : jaune pour réserver) et ensuite cliquer sur les cases blanches pour choisir les jours et temps de présence que vous souhaitez réserver ou annuler.



Attention: Vous devez cliquer case par case et attendre qu'elles se colorent selon la légende.

Vous pouvez réserver pour plusieurs semaines ou plusieurs mois.

Cases jaunes = cases réservées en attente de validation de la mairie. Une fois validées, les cases deviendront vertes ce qui confirmera votre réservation.

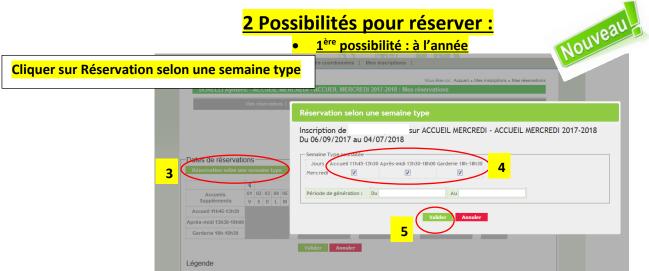


Attention, toutes les réservations seront facturées sauf en cas de maladie sur présentation de justificatifs.



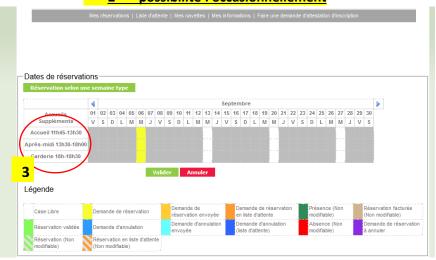
2 Possibilités pour réserver :

Réservations pour l'Accueil Mercredi Périscolaire



Cliquer sur la case couleur qui se trouve dans la légende (ex : jaune pour réserver) et ensuite cliquer sur les cases blanches pour choisir les jours que vous souhaitez réserver ou annuler.

2^{ème} possibilité: occasionnellement



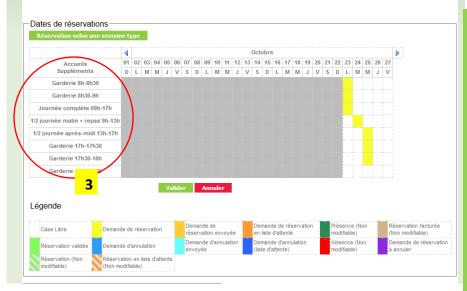
Ouverture dès 07h30



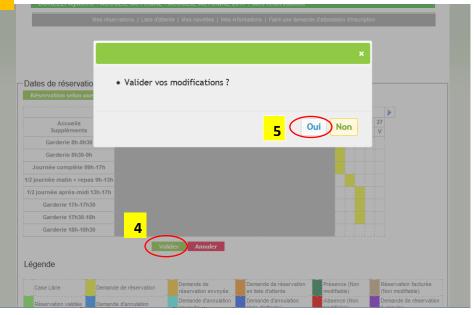
Réservations pour l'ALSH Vacances

Nouveau Ouverture dès 07h30 !

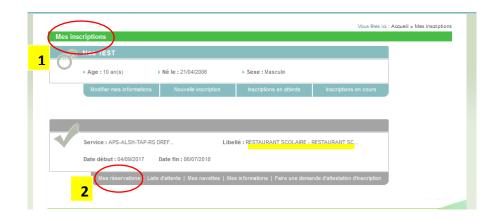
Cliquer sur la couleur qui se trouve dans la légende (ex : jaune pour réserver) et ensuite cliquer sur les cases blanches pour choisir les jours que vous souhaitez réserver ou annuler.



Attention: les réservations se font soit pour le matin avec ou sans repas, soit l'après-midi avec ou sans repas et en journée complète.
N'oubliez pas de cocher la garderie si vous en avez besoin.

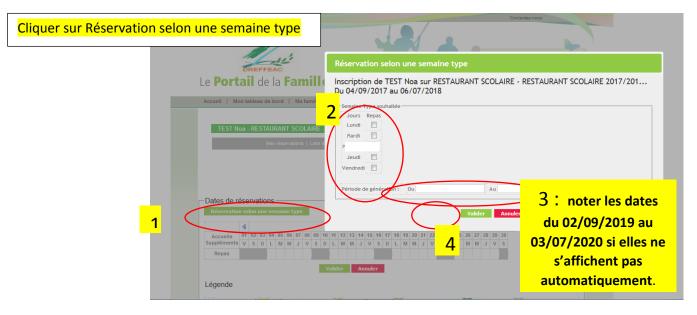


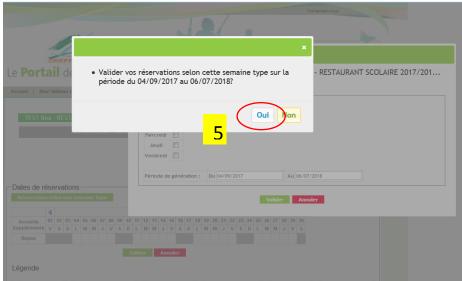
Réservations pour le restaurant scolaire



2 Possibilités pour réserver :

• 1ère possibilité : à l'année

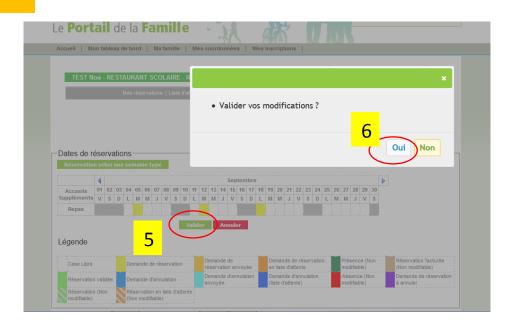




2ème possibilité : à la semaine

Cliquer sur la case couleur qui se trouve dans la légende (ex : jaune pour réserver) et ensuite cliquer sur les cases blanches pour choisir les jours que vous souhaitez réserver ou annuler.





5- Pour envoyer vos documents via le portail famille

Attention: II
ne doit pas y
avoir de "-",
"/", "?" ":" et """
dans les noms
ou les titres
des
documents
que vous
souhaitez
nous
transmettre.

